

Créer des fermes agricoles d'État sur le domaine national : disponibilité foncière et impact sur la souveraineté alimentaire

Essai analytique — potentialités du Nord et des autres régions, données chiffrées et scénario d'impact

Auteur : **Baitir Ndoye, Ph.D.**

Ingenieur Agronome | Ph.D. RMS-Public Policy and Evaluation

REFT Africa · Dakar, Senegal. July, 2026

RÉSUMÉ ANALYTIQUE · Executive Summary

L'idée de fermes agricoles d'État repose sur un argument foncier crédible : le Sénégal compte environ 3,8 millions d'ha arables dont seulement ~65 % sont cultivés, et un potentiel irrigable estimé à ~350 000 ha n'est aménagé qu'à ~130 000 ha. Comme **95 % des terres relèvent du domaine national**, le levier public est théoriquement puissant.

Mais le domaine national n'est pas une terre vide : il est occupé sous le régime coutumier, avec une sécurité foncière très faible (7,5 % de la population agricole détient des droits reconnus). L'histoire récente (657 753 ha cédés à 17 firmes entre 2000 et 2012) rappelle qu'une emprise publique mal encadrée **reproduirait le risque de dépossession**.

L'enjeu est colossal : le riz importé a coûté 315 milliards de FCFA en 2024 (~40 % des importations alimentaires). L'axe « Nord et autres régions » révèle deux vocations : le **Sud concentre ~75 % des surfaces rizicoles** (pluviales, faible rendement) à aménager ; le **Nord irrigué domine la production** (7-10 t/ha) à étendre.

La condition décisive n'est pas la terre mais la **gouvernance** : un modèle *nucleus-outgrowers* (amorçage et entraînement des exploitations familiales) plutôt qu'une enclave concurrente, et le respect scrupuleux des droits coutumiers. **La vraie question n'est pas « faut-il des fermes d'État », mais pour faire quoi, avec quelle gouvernance, et jusqu'où.**

1. La disponibilité foncière : un argument crédible sur le papier

L'idée de fermes d'État part d'un constat difficilement contestable : l'investissement privé agricole reste insuffisant et mal orienté, privilégiant les cultures de rente exportables et les zones déjà sécurisées, au détriment des productions vivrières et des aménagements lourds à rentabilité différée. Or les chiffres du foncier donnent, à première vue, du crédit à une intervention publique. Le Sénégal couvre environ 19,7 millions d'hectares, dont les terres arables représentent 19 % du territoire, soit près de 3,8 millions d'hectares (*Rioux et al., 2011 ; IED Afrique, 2011*). Environ 65 % seulement de ces terres sont effectivement cultivées : le pays n'emblave en moyenne que 2,4 à 2,5 millions d'ha par an (*IED Afrique, 2011*), laissant une réserve théorique de plus d'un million d'hectares.

Le levier public est en outre juridiquement puissant : environ 95 % des terres relèvent du domaine national, les 5 % restants étant partagés entre l'État et des tiers privés (*IPAR, 2026*). Le gisement le plus stratégique demeure l'irrigation. Le potentiel irrigable national est estimé à environ 350 000 ha, mais

l'agriculture reste pluviale à 95 %, avec seulement 130 000 ha de surfaces aménagées — à peine plus du tiers du potentiel (FAO, 2012). Ce décalage entre potentiel et exploitation, concentré au Nord mais réel ailleurs, est précisément ce que la proposition entend combler.

Tableau 1. Potentiel irrigable et aménagements réalisés par zone.

Zone	Potentiel irrigable (ha)	Aménagé (ha)	Observations
Vallée du Fleuve Sénégal	~240 000	~76 000	Cœur productif ; ~72 % des aménagements
Bassin du fleuve Gambie	~65 000	n.d.	Potentiel sous-exploité
Casamance (Basse/Moyenne)	~20 000	~15 000	Riz pluvial + bas-fonds
Anambé (Kolda)	inclus Sud	~4 000	2° pôle irrigué historique
Niayes (côte)	n.d.	~10 000	Horticulture intensive
Sénégal oriental	n.d.	~600	Marginal
TOTAL national	≈ 350 000	≈ 105 000–130 000	≈ 1/3 du potentiel exploité

Sources : EnQuête+ (2012) ; IED Afrique (2011) ; FAO (2012). n.d. = non déterminé. Le potentiel irrigable national (~350 000 ha) est une estimation ancienne et non recalculée de manière exhaustive (EnQuête+, 2012).

Mise à jour statistique — données de structure

La répartition régionale des terres arables héritée du Recensement national de l'agriculture de 1998 est ici remplacée par les superficies effectivement emblavées lors de la campagne 2022-2023, dernière Enquête agricole annuelle disponible (DAPSA, 2023). À l'échelle nationale, les céréales couvrent 1 895 834 ha (mil 51 %, riz 20 %, maïs 15 %, sorgho 14 %) et l'arachide 1 225 172 ha, première culture avec plus du tiers des emblavures totales. Le bassin arachidier (Kaffrine, Fatick, Kaolack) et la Casamance naturelle concentrent l'essentiel des surfaces, confirmant la géographie héritée du RGPHAE 2013 et ses 755 500 ménages agricoles (DAPSA, 2021).

Tableau 2. Superficies emblavées par région — campagne 2022-2023 (ha).

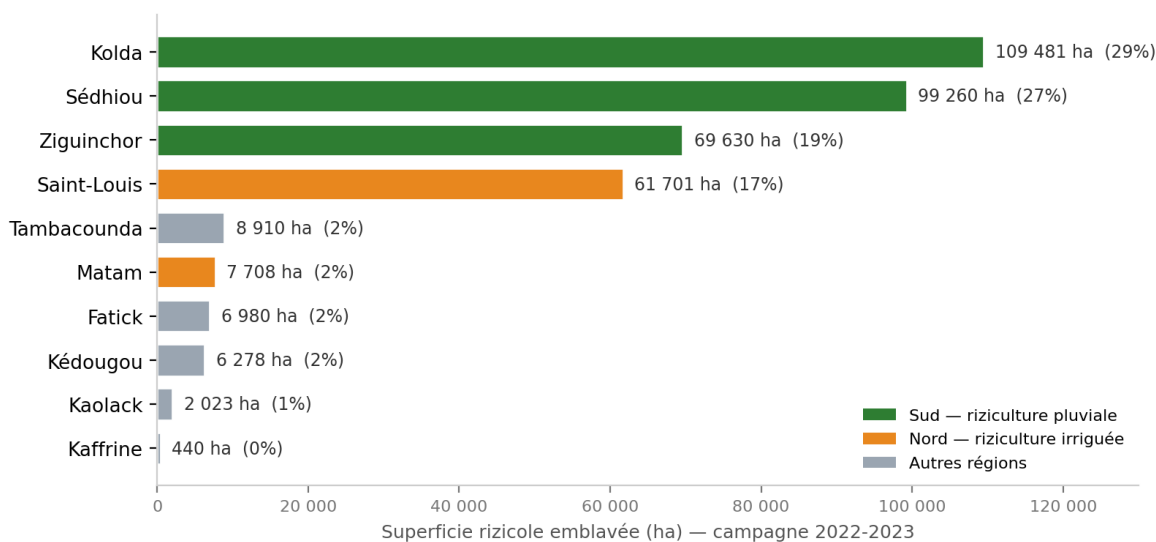
Région	Céréales — total (ha)	dont Riz (ha)	Part riz nat. (%)	Arachide (ha)
Kaffrine	257 807	440	0,1	228 368
Kolda	243 595	109 481	29,4	126 188
Sédhiou	236 639	99 260	26,7	58 709
Fatick	230 387	6 980	1,9	185 396
Kaolack	199 853	2 023	0,5	168 663
Diourbel	130 346	0	0,0	68 222
Tambacounda	128 072	8 910	2,4	116 049
Thiès	124 244	0	0,0	85 955
Louga	106 027	0	0,0	126 108
Saint-Louis	80 160	61 701	16,6	13 086
Ziguinchor	77 735	69 630	18,7	32 013

Région	Céréales — total (ha)	dont Riz (ha)	Part riz nat. (%)	Arachide (ha)
Matam	47 733	7 708	2,1	3 307
Kédougou	32 654	6 278	1,7	11 904
Dakar	582	0	0,0	1 204
SÉNÉGAL	1 895 834	372 413	100	1 225 172

Source : DAPSA (2023), Enquête agricole annuelle 2022-2023, tableaux 1 et 3. Lignes vertes : pôles rizicoles du Sud (riziculture surtout pluviale) ; ligne orange : Saint-Louis, cœur de la riziculture irriguée du Nord.

Ce tableau éclaire directement l'axe « Nord et autres régions ». En **superficie**, la riziculture est d'abord une affaire du Sud : Kolda (109 481 ha), Sédhiou (99 260 ha) et Ziguinchor (69 630 ha) totalisent près de 75 % des 372 413 ha rizicoles nationaux, essentiellement pluviale. Le Nord (Saint-Louis, 61 701 ha) ne pèse qu'environ 17 % des surfaces — mais domine la **production et le rendement** grâce à l'irrigation maîtrisée (7 à 10 t/ha contre 2 à 3 t/ha en pluvial), le riz arrivant en tête des céréales avec 1 409 120 tonnes produites au total (DAPSA, 2023 ; *Le Soleil*, 2025). Pour des fermes d'État, cela suggère deux vocations distinctes : intensification irriguée à haut rendement au Nord, et sécurisation et aménagement des bas-fonds pluviaux au Sud, où la surface existe déjà mais la productivité reste faible.

Répartition régionale de la superficie rizicole du Sénégal

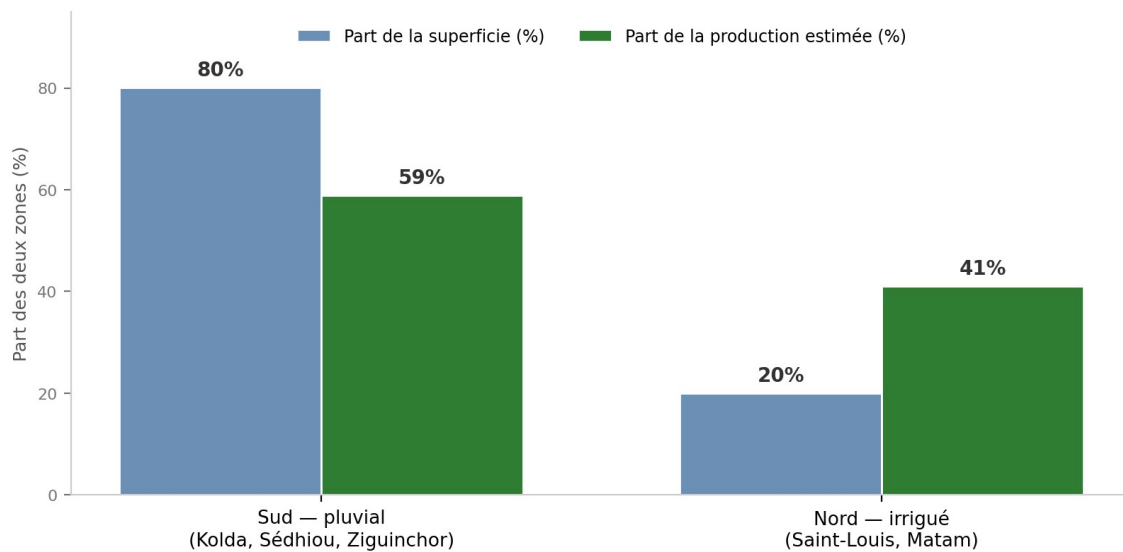


Source : DAPSA (2023), Enquête agricole annuelle 2022-2023, tableau 3. Total national : 372 413 ha.

Graphique 1. Superficie rizicole par région et par système de culture (DAPSA, 2023).

En corrigeant les superficies par les rendements, l'image s'inverse. Sous des hypothèses de rendement documentées (2,5 t/ha en pluvial, 7 t/ha en irrigué), le Sud pluvial concentre environ 80 % des surfaces des deux grandes zones rizicoles mais seulement autour de 59 % de la production estimée, tandis que le Nord irrigué, avec à peine 20 % des surfaces, en fournirait près de 41 % (*estimation ; superficies DAPSA, 2023 ; rendements Le Soleil, 2025*). Cet écart de productivité est le véritable message pour une politique de fermes d'État : au Sud, le gain viendra de l'aménagement et de l'intensification de surfaces déjà cultivées ; au Nord, de l'extension d'un modèle irrigué déjà très performant.

Superficie vs production rizicole estimée : l'inversion par la productivité



Estimation. Superficies : DAPSA (2023), EAA 2022-2023. Production estimée sous hypothèses de rendement de 2,5 t/ha (pluvial) et 7 t/ha (irrigué), dans les fourchettes documentées.

Graphique 2. Part de la superficie vs part de la production rizicole estimée, par zone (estimation d'après DAPSA, 2023).

Corroborer par les bilans des sociétés d'aménagement (SAED / SODAGRI)

Nord (SAED, Vallée du fleuve). La seule campagne de contre-saison chaude 2025 a produit 420 000 t de paddy (record), contre environ 343 000 t en 2024, avec des rendements de 7 à 9 t/ha (*Le Soleil*, 2025). Ce niveau confirme, voire dépasse, l'hypothèse de rendement irrigué (7 t/ha) retenue au Graphique 2.

Sud (SODAGRI, Casamance / Anambé). La SODAGRI encadre la riziculture de Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Tambacounda et Kédougou. Sa production a été estimée autour de 200 000 à 270 000 t sur 60 000 à 100 000 ha, avec 5 à 5,5 t/ha dans le seul périmètre irrigué de l'Anambé mais un rendement d'environ 3 t/ha en pluvial (SODAGRI, 2018-2019). Ceci confirme la faible productivité pluviale du Sud posée au Graphique 2.

Limite. La SAED publie par campagne (la Vallée pratique la double culture annuelle) et la SODAGRI sur ses seuls producteurs encadrés : il n'existe pas de ventilation annuelle strictement comparable entre zones. Les parts du Graphique 2 restent donc une estimation — désormais corroborée quant aux ordres de grandeur des rendements, qui sont le cœur de l'argument.

2. Le revers : le domaine national n'est pas une terre vide

Ces mêmes chiffres portent en creux le principal risque. Les 95 % du domaine national sont occupés et exploités par des communautés selon le droit coutumier, alors que, pour environ 14 millions de Sénégalais, seuls 152 000 titres fonciers sont délivrés (IPAR, 2026). L'histoire récente sert d'avertissement : sous le régime précédent (2000-2012), 17 % des terres arables — soit 657 753 hectares — ont été accordées à 17 entreprises privées dans des conditions souvent peu transparentes, au détriment des petits producteurs (IPAR, 2026) ; et environ 270 908 hectares, soit 3 % des terres arables, sont aujourd'hui gérés par des investisseurs étrangers (CIRAD, 2023). Un État qui installerait ses propres

fermes sur ces terroirs reproduirait le même risque de dépossession et de conflit d'usage, cette fois en son nom — fragilisant précisément les droits fonciers que la réforme cherche à sécuriser. L'ampleur du problème est confirmée par les données les plus récentes : selon l'Enquête agricole annuelle 2022-2023, seulement 7,5 % de la population agricole détient des droits de propriété ou d'usage reconnus sur ses parcelles (13 % des hommes, à peine 1 % des femmes) (DAPSA, 2023) — un niveau de sécurisation foncière très faible, qui rend les communautés d'autant plus vulnérables à une emprise publique mal encadrée.

3. Si tout fonctionne : quel impact sur la souveraineté alimentaire ?

L'impact serait considérable, car la dépendance est massive et chiffrable. En 2024, les importations de riz ont coûté 315 milliards de FCFA (près de 565 millions de dollars) pour 1,38 million de tonnes, le riz représentant à lui seul environ 40 % des importations alimentaires (ANSD, 2025). En élargissant, les dix aliments les plus importés ont représenté près de 950 milliards de FCFA en 2024 (Sikafinance, 2025). Un dispositif public qui comblerait le déficit rizicole et diversifierait vers l'horticulture, le maïs, le lait et la viande attaquerait donc directement le cœur d'une dépendance qui pèse sur la balance commerciale, dont le déficit global atteignait 3 984 milliards de FCFA en 2023 (Sikafinance, 2024).

Au-delà des devises économisées, l'effet serait triple. D'abord, la **sécurisation de l'offre vivrière** et l'amortissement des chocs de prix internationaux — déterminants pour des ménages qui consacrent en moyenne près de la moitié de leur budget à l'alimentation (Sikafinance, 2022). Ensuite, la **création d'emplois ruraux** dans des zones où le sous-emploi rural avoisine 25 % (EnQuête+, 2012). Enfin, un **effet d'entraînement sur la croissance** : la seule autosuffisance rizicole est estimée à environ trois points de PIB (Ndar Info, 2025). À titre d'illustration récente, la Vallée du Fleuve Sénégal a déjà démontré le potentiel productif, avec une campagne 2024-2025 estimée à 492 626 tonnes de paddy et des rendements de 7 à 10 t/ha (Le Soleil, 2025).

4. La condition décisive : la gouvernance, pas la seule mobilisation des terres

Ce potentiel ne se traduira en résultats que sous conditions strictes. Aménager coûte cher et prend du temps : passer des 130 000 ha irrigués actuels vers les 350 000 ha du potentiel suppose des investissements hydrauliques lourds (FAO, 2012), et l'expérience internationale des fermes d'État (Ghana, Tanzanie, Éthiopie, Nigeria) montre qu'une gestion administrative dégrade vite la productivité, par absence de sanction du marché, déresponsabilisation des gestionnaires et capture clientéliste. L'impact maximal ne sera donc atteint que si les fermes publiques jouent un rôle d'**amorçage et de nucleus** — aménageant, démontrant et approvisionnant un tissu d'exploitations familiales environnantes (modèle *nucleus-outgrowers*) — plutôt que d'enclave concurrençant les paysans, et si elles s'adossent à une gouvernance autonome et contractualisée ainsi qu'au respect scrupuleux des droits fonciers coutumiers. En clair : le foncier disponible et la facture d'importation rendent l'enjeu colossal et l'outil potentiellement décisif, mais c'est le **modèle de gouvernance**, et non la seule mobilisation des terres, qui déterminera si l'on convertit ces hectares en souveraineté réelle. La véritable question n'est pas *faut-il des fermes d'État*, mais *pour faire quoi, avec quelle gouvernance, et jusqu'où*.

Références bibliographiques

- ANSD (2024).** Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5), chapitre 10 — Agriculture (rapport provisoire, juillet 2024). Agence nationale de la statistique et de la démographie, Dakar. ansd.sn
- ANSD (2025).** Note d'analyse du commerce extérieur — importations de riz 2024 (1,38 Mt ; 315 milliards FCFA). ANSD, Dakar (repris par Agence Ecofin, 28 juillet 2025).
- CIRAD (2023).** Acquisitions de terres agricoles au Sénégal : le défi des observatoires fonciers. Communiqué de presse, Cirad. cirad.fr
- DAPSA (2021).** Rapport de l'Enquête agricole annuelle (EAA) 2020-2021 — structure du secteur, ménages agricoles et répartition régionale des parcelles. DAPSA, Ministère de l'Agriculture, Dakar. dapsa.gouv.sn
- DAPSA (2023).** Rapport de l'Enquête agricole annuelle (EAA) 2022-2023 — superficies emblavées par région et par culture (tab. 1 et 3), production céréalière, cultures irriguées et indicateur ODD 5.a.1 (droits fonciers). DAPSA, Dakar. dapsa.gouv.sn
- EnQuête+ (2012).** Agrobusiness et agriculture familiale : la guerre de trop n'aura pas lieu. EnQuête+, 13 novembre 2012. enqueteplus.com
- FAO (2012).** Données pays Sénégal — potentiel irrigable et surfaces aménagées (fiche Sénégal, Ministère de l'Agriculture, France). agriculture.gouv.fr/senegal
- IED Afrique (2011).** Promouvoir une meilleure gestion de l'espace agricole (d'après le Recensement national de l'agriculture, RNA 1998). iedafrique.org
- IPAR (2026).** À qui appartient la terre au Sénégal ? Initiative Prospective Agricole et Rurale, Dakar. ipar.sn/a-qui-appartient-la-terre-au-senegal
- Le Soleil (2025).** Campagne saison chaude 2025 : production record de riz dans la vallée du fleuve — 420 000 t de paddy (SAED), rendements 7 à 9 t/ha. lesoleil.sn
- Ndar Info (2025).** Riz au Sénégal : transformer enfin les efforts publics en autosuffisance économique. ndarinfo.com
- Rioux et al. (2011).** Estimations des superficies cultivables et cultivées du Sénégal (citées in « Subsidizing agricultural inputs in Senegal », 2023).
- SAED (2025).** Bilan de la campagne rizicole de contre-saison chaude 2025 dans la vallée et le delta du fleuve Sénégal — 420 000 t de paddy, rendements 7-9 t/ha (repris par Le Soleil et RTS, 2025). SAED, Saint-Louis.
- SODAGRI (2018-2019).** Résultats et prévisions rizicoles du bassin de l'Anambé et des zones pluviales de Casamance — ~200 000 à 270 000 t ; rendements 5-5,5 t/ha (irrigué) et ~3 t/ha (pluvial) (déclarations DG, APS/Agence Ecofin). SODAGRI, Kolda.
- Sikafinance (2022).** 1 070 milliards FCFA pour les 10 biens alimentaires les plus importés en 2022 (part du budget des ménages consacrée à l'alimentation). sikafinance.com
- Sikafinance (2024).** Le riz et le blé dominent les importations de produits alimentaires en 2023 (déficit commercial : 3 984 milliards FCFA). sikafinance.com

Sikafinance (2025). 950 milliards FCFA consacrés aux importations des 10 aliments les plus prisés en 2024.
sikafinance.com

Note méthodologique : les montants et superficies proviennent de sources publiques (institutions statistiques, recherche, presse économique) et couvrent des années de référence différentes (1998–2025) ; ils sont à consolider avec les données ANSD/DAPSA les plus récentes avant toute utilisation officielle.